



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ÉTANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES

Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2024 - 20

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Rosemary DROUILLOT _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Sara TOURNE

MS. Modeste BOSQUE _ Jean-François FABRE _ Jean-Charles MORICONI _ Gérard NOLLEVALLE _ Vincent POCH _ Louis PUIG – Olivier RABAT _ François RALLO.

CC Sud Roussillon : MME. Colette ROIG.

MS. Dominique ANDRAULT _ Robert DIAZ _ Jean-André MAGDALOU _ Robert OLIVE _ Louis SALA _ Jean-Jacques THIBAUT _ René WALLEZ.

CC Aspres : MS. Philippe BRETEAU _ Philippe LEMAIGRE.

CC ACVI : MMES. Maria CABRERA – Annie PEZIN.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. Christine RODRIGUEZ.

MS. Rodolphe LAFFONT _ Jean-Pierre LEROY _ Jean-François REGNIER.

CC Sud Roussillon : MME. Nathalie PINEAU.

MS. Thierry DEL POSO _ Christophe MANAS.

CC Aspres : MMES. Céline DAVEZA _ Annie LELAURAIN _ Maya LESNE.

MS. Rémy ATTARD _ Patrick BELLEGARDE _ Luc DEVEZE.

CC ACVI :

Avaient donné procuration :

CC Aspres : MME. Céline DAVESA donne pouvoir à Alexandra MAILLOCHAUD.

MME. Maya LESNE donne pouvoir à Maria CABRERA.

Assistaient également à la séance :

MMES. Sandrine BOSSOREIL - Élodie DUSSAUSOIS – Céline FAJON-HERVIOU – Morgane BOISRAMÉ – Isabelle PERRÉE – Christelle PLAGES.

MS. Christian DISLAIR _ Stéphane LECOQ _ Roland MIVIÈRE -Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Jean-François FABRE.

Demande de subvention concernant l'action A.1.1 du P.E.P. 2024/2026
(Evaluer la connaissance du risque inondation des habitants du bassin versant)

Dossier présenté par Jean-Charles MORICONI, Vice-président délégué

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Vu la délibération n°2024-08 en date du 27 février 2024, portant sur la validation du programme d'études préalables au PAPI 2024-2026.

Parmi les actions à mettre en œuvre dans le **Programme d'Études Préalables (PEP)** au PAPI, l'évaluation de la connaissance du risque inondation des habitants du bassin versant (Action 1.1) est prévue d'être programmée dès 2024.

Rappel du contexte :

Au cours des 50 dernières années, la population résidant sur le territoire de la plaine du Roussillon a fortement augmenté. Nombre d'habitants n'ont jamais connu de crue majeure et peuvent avoir une vision soit biaisée soit ne pas connaître les risques présents sur le territoire.

Description de l'action :

Afin de développer une véritable stratégie sur la culture du risque dans le cadre du PAPI complet, il est nécessaire d'avoir **une infographie de la connaissance des habitants du territoire** concernant la perception du risque inondation.

L'objectif de cette action est de mener **plusieurs enquêtes** durant l'ensemble de la durée du PEP et du PAPI :

- Une enquête au démarrage du PEP au PAPI. Les conclusions devront permettre d'identifier les besoins en termes de sensibilisation au risque inondation.
- Une enquête en fin de PAPI. Cette enquête permettra de faire le bilan des actions en fin de PAPI complet. Cette enquête fera l'objet d'une autre fiche action dans le cadre du PAPI complet et n'est pas inscrite financièrement dans la fiche action actuelle.

Les conclusions de ces enquêtes devront :

- Permettre **d'identifier les besoins en termes de sensibilisation** au risque inondation.
- Constituer également des informations à intégrer dans l'évaluation du PAPI.

Le cahier des charges associé à cette action définira les objectifs visés de cette enquête, et le type d'enquête souhaitée (rencontre avec les enquêtés, via le site Internet...).

Cette action particulièrement chronophage et requérant des compétences en communication et sociologie relèvera d'une prestation externe.

Le montant de cette opération est estimé à **20 000 € TTC**.

Le plan de financement est le suivant :

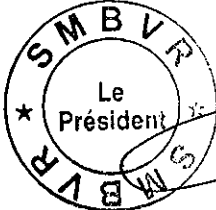
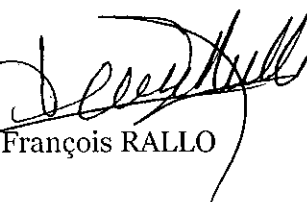
Financeurs	Maître d'ouvrage SMBVR		TOTAL
	Taux	Montant	
<u>Etat FPRNM</u>	80%*	16 000 €	16 000 €
<u>SMBVR</u>	20%	4 000€	4 000€
TOTAL	100%		20 000€

Le comité syndical, ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement de cette action
- **DÉCIDE** d'inscrire au Budget Principal les crédits correspondants
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'État pour assurer la mise en œuvre de ces actions ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Pour : 25 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Le Président

François RALLO

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 066-200044147-20240404-DELIB202420-DE